

réponse, dit, au sujet des principes directeurs, que c'est avec regret que les États-Unis n'ont pas exempté le Canada.

Depuis l'accession au pouvoir du gouvernement actuel, il est clair que, quelles que soient les décisions prises par les États-Unis, qu'elles soient préjudiciables au Canada ou non, il semble avoir pour règle de protester avec diplomatie en disant: «Vous n'auriez pas dû nous faire cela. Ce n'est pas juste. Nous espérons qu'un jour, comme il ne s'agit pas d'une politique permanente, vous ferez en sorte que le Canada n'ait pas trop à souffrir de votre initiative».

Pendant que le ministre parlait, j'ai envoyé chercher le hansard. Je me reporte au 19 janvier, alors que l'honorable député de Northumberland avait posé une question à la Chambre, et qu'on peut trouver à la page 15 du compte rendu:

Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Finances. Lorsque, le 6 décembre dernier, il a fait une déclaration pour approuver les principes directeurs établis par le gouvernement américain concernant l'exploitation de filiales américaines au Canada, savait-il que l'application de ces principes restreindrait l'activité de ces sociétés au Canada et nuirait à la croissance de notre économie?

Le ministre a répondu:

Monsieur l'Orateur, je n'ai pas approuvé les principes directeurs que le gouvernement américain a annoncés. C'est une décision qu'il a prise de sa propre initiative.

D'autres questions ont ensuite été posées. La dernière réponse du ministre n'est en fait qu'une tentative pour contourner toute la question. Il ne s'est aucunement préoccupé de la nécessité pour le Canada de prendre position. Il est facile de dire aux États-Unis: «De grâce, ne nous faites pas cela.» Il a terminé en disant, comme en fait foi la page 16:

Au cours de mes entretiens avec le gouvernement américain, au nom du Canada, ma principale préoccupation a été de maintenir pour l'industrie canadienne, les provinces, les gouvernements provinciaux et les municipalités l'accès au marché américain, où ils obtiennent des fonds à long terme.

L'hon. M. Sharp: C'est exact.

Le très hon. M. Diefenbaker: Ensuite, il a ajouté ceci:

Cet objectif a été atteint et je crois que les résultats ont été avantageux pour la Canada.

L'hon. M. Sharp: Bravo.

Le très hon. M. Diefenbaker: Le fait de s'applaudir ainsi est tout à fait conforme à ce que nous pouvons attendre du ministre.

L'hon. M. Sharp: C'est simplement parce que cela me plaît.

Le très hon. M. Diefenbaker: Rien ne lui plaît tant que ses propres paroles. Nous som-

mes tous ainsi, plus ou moins. Il n'en reste pas moins que telle a été l'attitude envers les États-Unis. Le gouvernement n'a tenté aucun effort sérieux en raison des actes posés, sous le ministre des Finances précédent, lorsqu'en deux occasions il a menacé d'agir contre les États-Unis.

• (4.30 p.m.)

En deux occasions, le Canada a voulu défendre ses propres intérêts. Le gouvernement a déclaré qu'il allait agir, puis il a dû faire marche arrière. Chaque fois, cela a été la même chose. Je présume qu'en se fondant sur l'expérience de son prédécesseur, le ministre des Finances (M. Sharp) a décidé que la meilleure manière de faire face à une situation où l'on ne tient aucun compte du problème grave et croissant de la balance canadienne des paiements est d'être acculé à l'espoir que tout s'arrangera un jour.

On n'a qu'à lire à ce sujet les paroles de l'honorable Eric Kierans. J'ai constaté avec intérêt que le ministre est allé plus loin que tout autre de ses collègues du gouvernement n'avait fait jusqu'ici, lorsqu'il a dit: «J'approuve certains de ses propos, j'en désapprouve d'autres». Il serait intéressant de demander au ministre quelle partie du discours de M. Kierans lui plaît. En effet, M. Kierans a dit essentiellement que ce gouvernement a négligé de protéger les intérêts des Canadiens. Il n'y a pas à s'y tromper.

Je ne traiterai pas de la perte de contrats pour des sociétés canadiennes d'emboutissage, parce que nous en avons déjà parlé. Sur toute la ligne le gouvernement, désireux de s'assurer la réputation de diplomate né, accepte n'importe quoi, tolère n'importe quoi, sans formuler rien de plus qu'une simple mise en garde disant: «Attention, nous avons le droit d'agir et nous agirons».

Le ministre a reconnu aujourd'hui la possibilité de conséquences dangereuses ou néfastes de la décision des États-Unis et aussi que le gouvernement s'est borné à protester non pas par écrit mais verbalement—on s'imagine l'effet d'un reproche verbal sur le secrétaire au Trésor des États-Unis—à propos d'une question aussi grave que celle-ci pour l'économie canadienne.

Le ministre nous a révélé que ses protestations verbales étaient aussi vigoureuses que l'exigeait la situation. Ce n'est pas suffisant, mais on reviendra plus longuement là-dessus plus tard. Je sais que le ministre veut partir et je ne reviendrai pas maintenant sur ce sujet. Je lui sais gré d'être resté pour m'entendre.

Je veux maintenant dire un mot à propos des crédits et de la responsabilité de la Chambre de scruter les dépenses. D'après le